

Demande de passeport biométrique MAJEUR / MINEUR



SUR RENDEZ-VOUS

 **04 74 20 53 99**

1 dossier = 1 rendez-vous = 30 mn

N'attendez pas...

**délai pour obtenir un rendez-vous :
2 semaines à 1 mois voire plus.**

↓ ATTENTION ↓

⌚ - Délais retrait passeport (2 à 3 semaines selon la période)

- Compte-tenu du temps nécessaire pour traiter un dossier, **toute personne en retard ne sera pas reçue** et se verra proposer un autre rendez-vous.
- Le demandeur doit se présenter avec les **originaux et les photocopies** des documents indiqués dans les pièces à fournir. **Les photocopies doivent être de bonne qualité** car elles sont numérisées.
- Si vous ne présentez pas **l'intégralité des pièces** demandées la demande ne peut pas être effectuée.
- Le passeport doit être retiré dans un **délaï maximum de 3 mois** à compter de son arrivée en mairie. Passé ce délai le titre ne peut plus être remis et il est renvoyé en sous-préfecture pour destruction. Vous devez renouveler votre demande en vous acquittant **à nouveau des timbres fiscaux.**



Vous trouverez la fiche de renseignements et documents à fournir sur le :

« site de la Mairie de la Côte-Saint-André »

Cliquez sur « Vos démarches »

→ « Documents à télécharger »

→ « Demande de passeport biométrique »